

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Six, trente-et-un mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Michel MARSAND, Madame Josiane STARCK, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Jérôme LARIVIÈRE, Madame Annick ALBINO, Monsieur Christian REBOIS, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Philippe ROUSSILLES, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Thierry DINIZ, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Frédéric RAYNAL, Madame Marion BRIGNOLI, Madame Céline STREIFF, Madame Mirna BARADA, Monsieur Simon LAUGUEUX.

Absents excusés : Madame Caroline SOTTY a donné pouvoir à Monsieur Michel MARSAND, Monsieur Amandio LINHAS a donné pouvoir à Madame Josiane STARCK, Monsieur Ahmed EDOUIDI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Olivier SOTTORIVA a donné pouvoir à Madame Céline STREIFF.

Absents : /

Madame Marion BRIGNOLI a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 4
. Nombre de conseillers présents	: 23
. Nombre de pouvoirs	: 4
. Suffrages exprimés	: 27

OBJET : ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE FUMEL.

L'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que les membres élus par le Conseil Municipal, soit 8 membres pour la commune de Fumel, le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Monsieur le Maire expose, qu'en application des articles R123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres élus du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque Conseiller Municipal ou groupes de conseillers peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

AR Prefecture

047-214701062-20260331-26DL2026-DE
Reçu le 03/04/2026
Publié le 03/04/2026

Délibération n°26DL2026
Séance du Conseil Municipal du
31 mars 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'il est Président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Se sont portés candidats

Michel MARSAND
Jérôme LARIVIÈRE
Sylvette LACOMBE
Sandrine GÉRARD
Marion BRIGNOLI
Annick ALBINO
Oscar FERREIRA
Simon LAUGUEUX

Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal

1. procède comme suit à l'élection des 8 représentants du Conseil d'Administration du CCAS de Fumel :

Votants : 27
Exprimés : 27
Blancs : 0

Ont obtenu

Candidats	Voix
Michel MARSAND	27
Jérôme LARIVIÈRE	27
Sylvette LACOMBE	27
Sandrine GÉRARD	27
Marion BRIGNOLI	27
Annick ALBINO	27
Oscar FERREIRA	27
Simon LAUGUEUX	27

**Sont élus représentants du Conseil d'Administration
du CCAS de Fumel :**

**Michel MARSAND
Jérôme LARIVIÈRE
Sylvette LACOMBE
Sandrine GÉRARD
Marion BRIGNOLI
Annick ALBINO
Oscar FERREIRA
Simon LAUGUEUX**

**2. acte la transmission de la présente délibération au Centre Communal
d'Action Sociale de Fumel.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **31 mars 2026**

Signé par



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Marion BRIGNOLI, Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).

AR Prefecture

047-214701062-20260331-26DL2026-DE
Reçu le 03/04/2026
Publié le 03/04/2026